



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 4 septembre 2018 à 20h03 au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Maxim Bousquet, Marco Beaudry et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Un poste de conseiller est vacant.

Est aussi présente, madame Dominique Plouffe, secrétaire-trésorière adjointe

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la séance.

2018-09-214

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 13 août 2018

3.2 Convocation d'une séance extraordinaire – 14 septembre 2018

4. Adoption des comptes

5. Période de questions

6. Correspondance

7. Rapport de l'inspecteur en bâtiment

7.1 Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment

8. Administration

8.1 État des revenus et dépenses – Dépôt

8.2 Azimut Solutions géomatiques – Mise en ligne du rôle 2018 – Autorisation de paiement

8.3 Association des directeurs municipaux du Québec – Colloque de zone – Inscription de la directrice générale – 27 septembre 2018 – La Champenoise, Saint-Damase

8.4 Union Québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie – Révision périodique – Demande d'exemption des taxes foncières – Position de la municipalité

8.5 Règlement modifiant le Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des élus - Avis de motion, avis de dépôt d'un projet de règlement et présentation de ce dernier

8.6 Règlement modifiant le Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des employés municipaux - Avis de motion, avis de dépôt d'un projet de règlement et présentation de ce dernier

8.7 Règlement de gestion contractuelle – Avis de motion, avis de dépôt d'un projet de règlement et présentation de ce dernier

8.8 Aviseurs légaux – Mandat général

8.9 Fonds de roulement – Remboursement

8.10 Grand Rassemblement pour les tout-petits – Inscription

8.11 ~~FCM – Comité consultatif sur les pratiques de gestion des actifs – Intérêt~~

9. Transport

9.1 Pavage de la rue Ménard – Mandat de laboratoires – Octroi

9.2 Équipements Stinson (Québec) Inc. – Frais excédentaires de livraison

10. Sécurité publique

10.1 Service de sécurité incendie de Saint-Jude – Motion pour la journée nationale de reconnaissance des pompiers

10.2 Mesures d'urgence – Centre d'hébergement – Entente avec Saint-Louis et Saint-Marcel

10.3 Caméra thermique – Achat

10.4 Mousse d'extinction – Achat

10.5 Formation – SUMI – Conduite VTT avec équipements de sauvetage



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

11. Hygiène du milieu et environnement

11.1 Semaine québécoise de réduction des déchets 2018 - Proclamation

12. Aménagement et urbanisme

12.1 Lot 2 709 359 – Piquet d'arpentage – Réinstallation

13. Loisirs, culture et famille

13.1 Comité d'embellissement – Prix des gagnants

13.2 Fabrique de Saint-Jude – Demande de subvention - Souper bénéfique

13.3 Semaine québécoise des rencontres interculturelles – 5 au 11 novembre – Proclamation

13.4 Journée des personnes âgées – 1^{er} octobre 2018 - Proclamation

14. Autres sujets

14.1 Élections partielles – Désignation de la secrétaire d'élection

14.2 Réception des fêtes de la MRC – 12 janvier 2019 - Planification

14.3 Demande d'appui FARR – Projet de protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie

15. Rapport des élus – Information

16. Période de questions

17. Clôture de la séance

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

DE REPORTÉ le point suivant:

8.11 FCM – Comité consultatif sur les pratiques de gestion des actifs – Intérêt

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-09-215

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi ;

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-09-216

3.2 Convocation d'une séance extraordinaire – 14 septembre 2018

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'entamer les travaux de rénovation du centre communautaire rapidement;

CONSIDÉRANT les appels d'offres en cours ;

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

DE CONVOQUER une séance extraordinaire le 14 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-09-217

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois d'août 2018 avec les faits saillants suivants:

SOMMAIRE AOÛT	
salaires nets	13 335.58 \$



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

comptes du mois déjà payés	17 359.64 \$
comptes du mois à payer	60 520.68 \$
SOUS-TOTAL	91 215.90 \$

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis.

Vu l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière, je soussignée, Madame Dominique Plouffe, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Dominique Plouffe, secrétaire-trésorière adjointe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question est mise à la disposition des personnes présentes.

6. CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière adjointe dépose la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité et disponibles pour consultation.

30.08.2018 Transport adapté de la MRC des Maskoutains – Impact du communiqué du MTQ sur le programme de subvention au transport adapté

29.08.2018 Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Appel de projets – 19 octobre 2018

28.08.2018 Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 – Disponibilité sur le site internet du MAMOT

Vie municipale : comme citoyen, je m'informe et je m'implique, document d'information sur la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs

Projet pilote relatif aux aides à la mobilité motorisées visant les triporteurs, quadriporteurs et fauteuils roulants motorisés

Salon de l'agriculture – Conférence de presse - 4 septembre 2018 à 13h30 – Invitation

15.08.2018 MRC des Maskoutains – Travaux de voirie 2019 – Planification

Programme d'aide à la voirie locale – Projets d'envergure – Aide financière de 150 000 \$ sur trois ans – Rang Fleury

14.08.2018 Comité de bassin versant du Ruisseau des Salines voit grand

Élections provinciales – Soirée de présentation des candidats – Invitation 20 septembre 2018 – Salle Roger Roy

Programme fédéraux pour les municipalités – Invitation Brigitte Sansoucy



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

	<p>Tournage St-Jude – Promotion commerciale et industrielle</p> <p>Offre de services – Planification stratégique et Lac à l'épaule</p> <p>Campagne annuelle de vaccination – Information</p> <p>Municipalité de Saint-Barnabé-Sud – Casino du maire – Invitation</p> <p>22.08.2018 Procès-verbal du RIAM (CA)</p>
	7. RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT
	7.1 Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment <p>La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport du mois d'août 2018 préparé par monsieur Mathieu Senécal, inspecteur en bâtiment.</p>
	8. ADMINISTRATION
	8.1 État des revenus et dépenses – Dépôt <p>La secrétaire-trésorière adjointe dépose pour information un état des revenus et dépenses en date du 31 août 2018.</p>
2018-09-218	8.2 Azimut Solutions géomatiques – Mise en ligne du rôle 2018 – Autorisation de paiement <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude doit diffuser son rôle d'évaluation foncière en ligne et qu'elle doit procéder à la mise à jour de sa matrice graphique et de son rôle d'évaluation suivant les modifications qui surviennent au cours de l'année;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité diffuse son rôle et sa matrice graphique par le biais de GOnet;</p> <p>CONSIDÉRANT la soumission reçue pour la mise à jour et la diffusion du rôle et de la matrice graphique en date du 21 août 2018;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet, Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire, IL EST RÉSOLU:</p> <p>D'AUTORISER l'abonnement à GOnet pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 pour une somme de 65 \$ par mois, plus les taxes applicables, ce qui inclut la mise à jour de la matrice graphique et du rôle d'évaluation ;</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
2018-09-219	8.3 Association des directeurs municipaux du Québec – Colloque de zone – Inscription de la directrice générale – 27 septembre 2018 – La Champenoise, Saint-Damase <p>CONSIDÉRANT QUE la directrice générale est membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ tiendra son colloque de zone le jeudi 27 septembre 2018 à la Champenoise à Saint-Damase au coût de 175 \$, pour les membres;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il est pertinent que la directrice générale assiste au colloque;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry, IL EST RÉSOLU:</p>



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

	<p>D'AUTORISER la directrice générale à assister au colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec le 27 septembre 2018 ;</p> <p>D'AUTORISER le paiement des frais d'inscription et de déplacement relatifs à ce colloque ;</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>	
2018-09-220	<p>8.4 Union Québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie- Révision périodique – Demande d'exemption de taxes foncières – Position de la municipalité</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu de la Commission municipale du Québec une demande de consultation en lien avec la demande d'exemption de taxes foncières formulée par l'Union Québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie (UQROP) ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'UQROP bénéficie de cette exemption de taxes foncières depuis plusieurs années ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil, Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire, IL EST RÉSOLU:</p> <p>QUE la Municipalité de Saint-Jude s'en remette à la décision de la Commission municipale du Québec quant à la demande d'exemption de taxes formulée par l'UQROP ;</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>	
	<p>8.5 Règlement numéro 516-2018 édictant le Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des élus – Avis de motion et de présentaton du projet de règlement</p> <p>AVIS DE MOTION est donné par Mme la conseillère Annick Corbeil à l'effet que lui-même, ou un autre conseiller, présentera, d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le Règlement numéro 516-2018 édictant le Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Jude.</p> <p>Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil et copie du projet de règlement est déposée à l'intention des membres du conseil et du public.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"><p>Ce projet de règlement modifie le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Jude afin d'inclure des règles d'après-mandat, de définir les circonstances dans lesquels les biens de la Municipalité peuvent être utilisés, de prévoir des règles relatives aux relations élus et employés et de prévoir les règles édictées par la <i>Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'état et visant à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes.</i></p></div>	
	<p>8.6 Règlement numéro 517-2018 édictant le Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des employés municipaux – Avis de motion et de présentaton du projet de règlement</p> <p>AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Francis Grégoire, à l'effet que lui-même, ou un autre conseiller, présentera, d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le Règlement numéro 517-2018 édictant le Code d'éthique, de déontologie et de neutralité religieuse des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Jude.</p> <p>Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil et copie du projet de règlement est déposée à l'intention des membres du conseil et du public.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"><p>Ce projet de règlement modifie le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Jude afin de définir les circonstances dans lesquels les biens de la municipalité peuvent être utilisés, de prévoir des règles relatives de conduites quant aux décisions prises par le conseil et de prévoir les règles édictées par la <i>Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'état et visant à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes.</i></p></div>	



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

8.7 Règlement de gestion contractuelle – Avis de motion et de présentation du projet de règlement

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, à l'effet que lui-même, ou un autre conseiller, présentera, d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le Règlement numéro 518-2018 édictant La Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Jude.

Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil et copie du projet de règlement est déposée à l'intention des membres du conseil et du public.

Ce projet de règlement modifie la Politique de gestion contractuelle actuelle afin de l'adapter aux récentes modifications législatives et permettre à la municipalité d'octroyer des contrats d'approvisionnement en biens et/ou services dont la valeur varie entre 25 000 \$ et 49 999 \$, taxes incluses, de gré à gré.

2018-09-221

8.8 Aviseurs légaux – Mandat général

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité en services juridiques divers ;

CONSIDÉRANT QUE bien que la municipalité ait adhéré aux services juridiques de la MRC des Maskoutains, certains services ne sont pas dispensés dans le cadre de cette adhésion ;

CONSIDÉRANT QU'il peut être nécessaire de pouvoir consulter des procureurs indépendant dans certains dossiers notamment les dossiers judiciairisés ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le maire et la direction générale ou tout autre représentant autorisé par la direction générale à recourir aux services du cabinet MONTY SYLVESTRE, conseillers juridiques inc. au besoin pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2019 selon l'offre formulée le 21 août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2018-09-222

8.9 Fonds de roulement - Remboursement

CONSIDÉRANT l'emprunt au fonds de roulement d'un montant de 46 669.50\$ pour l'achat d'un camion à neige en 2014;

CONSIDÉRANT l'emprunt au fonds de roulement d'un montant de 14 000.95\$ pour l'achat d'une lame frontale réversible pour le camion à neige en décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

DE REMBOURSER le fonds de roulement d'une somme de 12 134.09 \$ représentant :

4e versement	Achat d'un camion à neige	9 333.90 \$
3e versement	Achat d'une lame à neige	2 800.19\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

<p>2018-09-223</p>	<p>8.10 Grand rassemblement pour les tout-petits - Inscription</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Action Municipale et Famille (CAMF) organise un rassemblement pour les tout-petits dans le but de reconnaître les avancées du Québec en matière d'environnements favorables au développement des tout-petits;</p> <p>CONSIDÉRANT les projets mis de l'avant par la municipalité dans les dernières années;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ce grand rassemblement est gratuit;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire, Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet, IL EST RÉSOLU:</p> <p>D'AUTORISER l'inscription de madame Annick Corbeil au Grand rassemblement des tout-petits qui se tiendra à Québec les 20 et 21 novembre 2018;</p> <p>D'AUTORISER le remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement de la conseillère pour la participation audit rassemblement.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
	<p>8.11 FCM – Comité consultatif sur les pratiques de gestion des actifs – Intérêt</p> <p>Point reporté</p>
	<p>9. <u>TRANSPORT</u></p>
<p>2018-09-224</p>	<p>9.1 Pavage de la rue Ménard – Mandat de laboratoires - Octroi</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le 10 juillet 2018, la municipalité de Saint-Jude a octroyé un mandat de pavage de la rue Ménard par la résolution numéro 2018-07-184 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer un mandat de laboratoires dans le cadre de la surveillance des travaux ;</p> <p>CONSIDÉRANT les offres reçues suite à appel de prix ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry, IL EST RÉSOLU:</p> <p>D'OCTROYER le mandat de laboratoires dans le cadre de la surveillance des travaux de pavage de la rue Ménard à Englobe au montant de 2 276.51 \$, taxes incluses.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
<p>2018-09-225</p>	<p>9.2 Équipements Stinson (Québec) Inc. – Frais excédentaires de livraison</p> <p>CONSIDÉRANT QU'Équipements Stinson (Québec) Inc. réclame à la municipalité de Saint-Jude une somme de 153 \$ à titre de frais excédentaires de livraison ;</p> <p>CONSIDÉRANT les instructions spécifiques de livraison formulées par la directrice générale, lesquelles n'ont pas été respectées ;</p> <p>CONSIDÉRANT l'offre formulée par la municipalité pour régler ce litige de partager les frais en parts égales, laquelle a été refusée par la compagnie ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry, Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE NE PAS PAYER les frais excédentaires de livraison lesquels ne sont pas</p>



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

	imputables à la municipalité. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
	10. SÉCURITÉ PUBLIQUE
2018-09-226	10.1 Service de sécurité incendie de Saint-Jude – Motion pour la journée nationale de reconnaissance des pompiers CONSIDÉRANT QUE la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, Mme Lise Thériault, a annoncé la création de la Journée nationale de reconnaissance des pompiers; CONSIDÉRANT QUE cette journée se tiendra chaque année le dimanche qui amorce la Semaine de prévention des incendies et que cette année, celle-ci aura lieu le 7 octobre 2018 ; CONSIDÉRANT QUE les pompiers font un travail remarquable dans des conditions difficiles et parfois dangereuses et qu'il est important de reconnaître et de valoriser leur professionnalisme et leur dévouement à assurer la sécurité de la population de Saint-Jude et de Saint-Bernard-de-Michaudville; EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire, IL EST RÉSOLU: DE SOULIGNER l'appréciation et la gratitude des membres du conseil municipal de Saint-Jude à l'égard des personnes qui exercent le métier de pompier au sein de notre service de sécurité incendie; D'HONORER leur courage, leur bravoure et leur détermination à être au service de la population. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
2018-09-227	10.2 Mesures d'urgence – Centre d'hébergement – Entente avec Saint-Louis et Saint-Marcel CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-05-70 adoptée par la Municipalité de Saint-Louis le 7 mai 2018 demandant aux municipalités de Saint-Jude et de Saint-Marcel d'élaborer conjointement une entente dans le cadre de partage des centres d'hébergement dans le cadre des procédures de mesures d'urgence ; CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude est parfaitement en accord avec cette demande ; EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil, Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet, IL EST RÉSOLU: DE MANIFESTER aux municipalités de Saint-Louis et de Saint-Marcel l'intérêt de la municipalité de Saint-Louis de convenir d'une entente de partage des centres d'hébergement dans le cadre des procédures de mesures d'urgence. MANDAT est donné à la directrice générale de négocier une telle entente et de la soumettre au conseil pour signature. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
2018-09-228	10.3 Caméra thermique – Achat CONSIDÉRANT QUE l'Association des pompiers de St-Jude souhaite acquérir une caméra thermique avec les argents amassés dans le cadre de leurs levées de fonds ;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

	<p>CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude reconnaît la pertinence de procéder à l'achat d'une telle caméra thermique, laquelle servira aux fins du service ;</p> <p>CONSIDÉRANT les soumissions reçues ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil, Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER l'achat d'une caméra thermique FLIR K 55 auprès de Boivin et Gauvin Inc. au montant de 7 460 \$, plus les taxes applicables, le tout suivant le bon de commande numéro 13002 datée du 30 août 2018 ;</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
2018-09-229	<p>10.4 Mousse d'extinction - Achat</p> <p>CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des opérations du service de Sécurité incendie de Saint-Jude, les pompiers doivent avoir accès à de la mousse d'extinction ;</p> <p>CONSIDÉRANT le besoin de renouveler les réserves du service ;</p> <p>CONSIDÉRANT les propositions de prix reçues des fournisseurs ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER l'achat de mousse d'extinction auprès de l' Arsenal suivant les quantités et prix suivants :</p> <p>6 barils de mousse classe A au prix de 100 \$ du baril, plus les taxes applicables ; 3 barils de mousse classe B au prix de 155 \$ du baril, plus les taxes applicables ;</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
2018-09-230	<p>10.5 Formation – SUMI – Conduite VTT avec équipements de sauvetage</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le 13 août 2018 par la résolution 2018-08-206, la Municipalité de Saint-Jude a autorisé l'achat d'un VTT et de différents équipements de sauvetage pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé qui sera dispensé sur le territoire de la MRC des Maskoutains ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de former les pompiers pour opérer ces équipements de façon sécuritaire ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains organise une formation spécifique à ses fins ;</p> <p>CONSIDÉRANT les coûts de cette formation ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil, Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale par intérim à donner mandat à la MRC des Maskoutains d'organiser un cours de formation de conduite de VTT avec équipements de sauvetage pour les membres du service suivant l'option 2 de formation proposée par Ferme-Médecin au coût de 119 \$ par participant, plus les taxes applicables ;</p> <p>D'AUTORISER le directeur du service de Sécurité incendie à prendre les dispositions pour l'obtention d'un terrain de pratique pour la tenue desdits cours ;</p>



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

	<p>DE DÉPOSER une demande de remboursement des frais de formation auprès de la MRC des Maskoutains dans le cadre des subventions octroyées par le ministère de la Sécurité publique pour la mise en place et le déploiement de services d'urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC des Maskoutains.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
	<p>11. <u>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</u></p>
2018-09-231	<p>11.1 Semaine québécoise de réduction des déchets 2018 – Proclamation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'édition 2018 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 20 au 28 octobre;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet, Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry, IL EST RÉSOLU :</p> <p>Que le conseil de la Municipalité de Saint-Jude proclame la semaine du 20 au 28 octobre 2018, "La Semaine québécoise de réduction des déchets".</p> <p>Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
	<p>12. <u>AMÉNAGEMENT ET URBANISME</u></p>
2018-09-232	<p>12.1 Lot 2 709 359 – Piquet d'arpentage – Réinstallation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE lors de la réalisation des travaux de stabilisation des berges de la rivière Salvail, un piquet d'arpentage a été malencontreusement retiré ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de le faire réinstaller ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil, Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale par intérim à donner mandat à un arpenteur pour réinstaller ledit piquet ;</p> <p>D'ASSUMER les frais relatifs à cette réinstallation.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
	<p>13. <u>LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE</u></p>
108-09-233	<p>13.1 Comité d'embellissement – Prix des gagnants</p> <p>CONSIDÉRANT QU'à chaque année la municipalité, via son comité d'embellissement,</p>



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

	<p>récompense les plus beaux aménagements sur son territoire;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette année le comité désire remettre aux gagnants une somme d'argent ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER l'émission de cinq (5) chèques au montant de 50\$ et cinq (5) chèques au montant de 25\$ totalisant une somme de 375\$ et ce, respectivement au nom de chacun des dix récipiendaires.</p> <p>Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire 02 69000 699 «comité d'embellissement».</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
2018-09-234	<p>13.2 Fabrique de Saint-Jude – Demande de subvention – Souper bénéfice</p> <p>CONSIDÉRANT l'invitation de la Fabrique de Saint-Jude de participer au souper bénéfice qu'elle organise pour le samedi 10 novembre 2018 ;</p> <p>CONSIDÉRANT les sommes prévues au budget pour la Fabrique de Saint-Jude ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil, Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'ACHETER un billet pour le souper bénéfice de la Fabrique de Saint-Jude devant se tenir le 10 novembre 2018. Les membres de la Fabrique de Saint-Jude et des autres organismes de la municipalité sont invités à faire parvenir leurs demandes d'aide financière et de participation à leurs événements annuels de l'année 2019 le ou avant la fin du mois d'octobre 2018 de façon à ce que le conseil puisse étudier ces dépenses dans le cadre de l'établissement du budget 2019. Une correspondance sera transmise à tous les organismes par le maire.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
2018-09-235	<p>13.3 Semaine québécoise des rencontres interculturelles – 5 au 11 novembre 2018 – Proclamation</p> <p>CONSIDÉRANT la tenue de la 16^e Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI) du 5 au 11 novembre 2018 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette semaine permet de mettre en valeur la contribution importante des Québécois et Québécoises de toutes origines au développement du Québec, d'encourager le dialogue, de susciter le rapprochement interculturel, de faire valoir l'apport positif de l'immigration et de la diversité ethnoculturelle du Québec et de lutter contre les préjugés et la discrimination ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion invite la population à participer à la Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI) par l'organisation ou la participation à diverses activités promouvant cette semaine ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE par le biais de la MRC des Maskoutains, la Municipalité de Saint-Jude participe à un projet sur deux ans répondant à trois grands axes liés à l'Immigration, soit l'employabilité, le milieu politique et les échanges interculturels ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire, IL EST RÉSOLU :</p>



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

	<p>DE PROCLAMER la semaine du 5 au 11 novembre 2018, Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI) ;</p> <p>D'ENCOURAGER le dialogue et le rapprochement interculturel au sein des membres de notre communauté.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
2018-09-236	<p>13.4 Journée des personnes âgées – 1^{er} octobre 2018 – Proclamation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) a désigné le 1^{er} octobre comme la Journée internationale des personnes âgées ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le thème de cette année est "<i>Partenaire pour un mieux-vivre</i>".</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique, qu'est le vieillissement de la population ;</p> <p>CONSIDÉRANT le Plan d'action de la Politique des aînés de la MRC des Maskoutains auquel la Municipalité de Saint-Jude a adhéré est de valoriser les aînés et de souligner les événements les concernant ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de sensibiliser la population à cette réalité et à la contribution des aînés dans nos milieux de vie ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil, Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE PROCLAMER la journée du 1^{er} octobre 2018 comme étant la Journée internationale des personnes âgées.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
	<p>14. AUTRES SUJETS</p>
2018-09-237	<p>14.1 Élections partielles – Désignation de la secrétaire d'élection</p> <p>CONSIDÉRANT QUE des élections partielles se tiendront le 21 octobre 2018 pour pouvoir à l'élection d'un ou d'une conseillère ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner la secrétaire d'élection</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire, Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE DÉSIGNER madame Dominique Plouffe, secrétaire d'élection.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
2018-09-238	<p>14.2 Réception des fêtes de la MRC des Maskoutains – 12 janvier 2019- Planification</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude aura le plaisir d'accueillir la réception des fêtes de la MRC des Maskoutains le 12 janvier prochain ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette réception permet à tous les maires et les principaux partenaires de la MRC des Maskoutains de se rencontrer pour fraterniser ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette réception permet également, à tour de rôle, à chacune des dix-sept (17) municipalités du territoire de la MRC des Maskoutains de mettre en valeur son territoire et ses atouts ;</p>



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

	<p>CONSIDÉRANT QUE la majeure partie des coûts de cette réception est assumée par la MRC ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire est déjà réservé par une famille à cette date ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil, Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'ACCUEILLIR la réception des fêtes de la MRC des Maskoutains sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jude ;</p> <p>DE RÉSERVER le Pavillon de l'Érable pour cette réception ;</p> <p>DE DONNER mandat à la directrice générale de planifier le cocktail d'accueil ;</p> <p>D'ASSUMER les dépenses relatives au Cocktail d'accueil ;</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
2018-09-239	<p>14.3 Demande d'appui au FARR – Projet de protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie</p> <p>CONSIDÉRANT la demande d'appui déposée par l'Union des producteurs agricole de la Montérégie pour le dépôt d'un projet de protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions de la Montérégie (FARR) ;</p> <p>CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Saint-Jude de préserver ses cours d'eau en travaillant sur la protection des bandes riveraines de son territoires ;</p> <p>CONSIDÉRANT le mandat octroyé en ce sens ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE toute démarche visant la protection des bandes riveraines est un pas vers l'amélioration de la qualité d'entretien de nos cours d'eau et une réduction des dépenses d'entretien de ces derniers ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry, Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'APPUYER la présentation d'un projet de protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions de la Montérégie (FARR) par l'Union des producteurs agricoles de la Montérégie.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>
	<p>15. <u>RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION</u></p>
	<p>16. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u></p> <p>Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.</p>
2018-08-240	<p>17. <u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u></p> <p>Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire, IL EST RÉSOLU:</p> <p>QUE la séance soit levée à 20h57</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS</p>



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Je, Yves de Bellefeuille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves de Bellefeuille, maire

Dominique Plouffe
Secrétaire-trésorière adjointe

Conformément à l'article 184 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la secrétaire-trésorière.